

ASSEMBLÉE NATIONALE

LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 2022 - (N° 17)

Commission	
Gouvernement	

SOUS-AMENDEMENT

N° 1093

présenté par
Mme Klinkert, M. Sitzenstuhl et les membres du groupe Renaissance
à l'amendement n° 990 du Gouvernement

ARTICLE 12

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.